



CQP coordinateur de vie scolaire

Date de début des parcours certifiants : 27/03/2024

Date d'échéance de l'enregistrement : 27/03/2029

Personnes concernées et pré-requis

Avoir une expérience significative sur le terrain en lien avec les missions de coordination de vie scolaire, d'accompagnement éducatif des élèves, de management d'équipe de vie scolaire et de coopération avec les familles et les partenaires de l'établissement.

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance.

Le CQP Coordinateur de vie scolaire

Le référentiel est structuré en 5 blocs de compétences. Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de dispenses ou de validations partielles par blocs de compétences : accès à la fiche [RNCP38797](#).

Vous avez la possibilité de valider un /ou des blocs de compétences selon vos besoins. Le CQP Coordinateur de vie scolaire, de niveau 6, est délivré par la CPN EEP Formation de l'interbranche des établissements d'enseignement privé et enregistré au RNCP depuis le 27 mars 2024 sous le numéro 38797.

Le coordinateur de vie scolaire organise, participe et suit l'activité et les moyens de la vie scolaire en manageant une ou plusieurs équipes de vie scolaire en collaboration directe avec le chef d'établissement, l'adjoint ou le responsable de vie scolaire. Il favorise le lien et la communication avec les autres équipes de l'établissement et avec l'extérieur, notamment les familles et les partenaires.

Bloc de compétences 1 : Assurer l'accueil éducatif d'élèves et de leurs familles



Dans le cadre de l'accompagnement VAE vers le CQP Coordinateur de vie scolaire, ce bloc vise à outiller le candidat pour qu'il soit en capacité d'assurer un accueil éducatif de qualité auprès des élèves et de leurs familles, dans le respect du projet éducatif de l'établissement.

À l'issue de l'accompagnement sur ce bloc, le candidat sera capable de :

- Accueillir les élèves et leurs familles dans le respect du cadre de l'établissement et des valeurs éducatives portées par la structure.
- Recueillir, analyser et transmettre les informations utiles au suivi des élèves dans le respect des règles de confidentialité.
- Identifier les situations particulières ou préoccupantes et alerter les interlocuteurs compétents.
- Adapter sa communication aux besoins des élèves, des familles et des différents partenaires de la communauté éducative.
- Produire des traces écrites exploitables dans le dossier de validation et dans les outils professionnels de suivi.

Les séances d'accompagnement combinent apports théoriques ciblés, analyse de pratiques, travail sur les documents du candidat et production de traces écrites mobilisables dans le dossier de validation.

Bloc de compétences 2 : Coordonner l'organisation d'un service de vie scolaire

Ce bloc d'accompagnement vise à soutenir le candidat dans le développement de compétences d'organisation, de planification, de régulation et de coordination de l'activité d'un service de vie scolaire.

À l'issue de l'accompagnement sur ce bloc, le candidat sera capable de :

- Organiser l'activité quotidienne du service de vie scolaire en tenant compte des besoins de l'établissement et des ressources disponibles.
- Planifier les missions, répartir les tâches et réguler l'activité en fonction des aléas et des priorités éducatives.
- Suivre les outils de gestion de la vie scolaire et fiabiliser la circulation des informations.
- Contribuer à la qualité du climat scolaire par une organisation lisible et cohérente du service.
- Formaliser des éléments de preuve démontrant sa capacité à coordonner un service de vie scolaire dans le cadre du dossier de validation.

L'accompagnement alterne analyses de situations vécues par le candidat, retours structurés sur les supports produits, et préparation des éléments à intégrer dans le dossier de validation.

Bloc de compétences 3 : Participer au suivi éducatif des élèves et à la mise en œuvre du projet éducatif

Dans ce bloc, l'accompagnement VAE a pour objectif d'aider le candidat à expliciter, structurer et développer ses pratiques de suivi éducatif, de prévention et d'accompagnement des parcours d'élèves.



À l'issue de l'accompagnement sur ce bloc, le candidat sera capable de :

- Observer les situations éducatives et participer au suivi des élèves en lien avec l'équipe éducative.
- Contribuer à la prévention des incidents, à la régulation des comportements et au soutien des élèves dans leur vie scolaire.
- Participer à la mise en œuvre du projet éducatif et des actions de prévention ou de sensibilisation menées dans l'établissement.
- Coopérer avec les personnels enseignants, éducatifs, administratifs et les partenaires lorsque la situation d'un élève le nécessite.
- Valoriser dans le dossier de validation les preuves de suivi éducatif, d'analyse de situation et de travail en équipe.

Les entretiens individuels en visioconférence, l'utilisation d'un livret de suivi et d'un espace partagé en ligne constituent des preuves du suivi, de l'accompagnement et de l'adaptation des modalités au profil de chaque candidat.

Bloc de compétences 4 : Assurer l'intégration et l'accompagnement d'une équipe de vie scolaire

Ce bloc permet au candidat de mettre en évidence la manière dont il accompagne les membres d'une équipe de vie scolaire, soutient leur intégration et contribue au développement des compétences collectives.

À l'issue de l'accompagnement sur ce bloc, le candidat sera capable de :

- Accueillir, intégrer et accompagner de nouveaux professionnels au sein de l'équipe de vie scolaire.
- Conduire des entretiens de suivi, de régulation ou d'accompagnement avec les membres de l'équipe.
- Identifier les besoins de professionnalisation et contribuer à la montée en compétences de l'équipe.
- Prévenir les risques relationnels et soutenir une dynamique d'équipe constructive.
- Rendre compte des pratiques d'accompagnement, d'intégration et de supervision dans le dossier de validation.

L'accompagnement VAE aide le candidat à identifier, organiser et documenter les preuves de ses pratiques managériales et éducatives afin de les valoriser dans le dossier de validation et lors de l'entretien avec le jury.

Bloc de compétences 5 : Contribuer au pilotage du service de vie scolaire et à son inscription dans l'établissement

Ce bloc vise à montrer comment le candidat participe au pilotage du service de vie scolaire, à son articulation avec les autres services et à son inscription dans le fonctionnement global de l'établissement.

À l'issue de l'accompagnement sur ce bloc, le candidat sera capable de :



- Participer à l'évaluation de l'activité du service et proposer des ajustements au regard des besoins observés.
- Contribuer à la circulation de l'information entre la vie scolaire, la direction, les équipes pédagogiques et les autres services.
- S'inscrire dans les dynamiques de projet, de concertation et d'amélioration continue de l'établissement.
- Représenter le service de vie scolaire dans certains espaces de coordination internes ou avec des partenaires externes.
- Valoriser dans le dossier de validation les preuves de coordination, de pilotage et de contribution au fonctionnement institutionnel.

Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d'obtention d'un diplôme ou d'un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu'alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l'école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d'une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d'une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d'application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n'est aujourd'hui plus nécessaire de justifier d'un certain nombre d'années d'expériences, il faut simplement justifier d'une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d'envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l'ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;
- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.



L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes.

Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

Les étapes de la VAE

La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec la certification visée. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.



Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation (soutenance orale du dossier de validation et mise en situation professionnelle)

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.

Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :



- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.





Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors ou La Toulousaine à Toulouse) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail

Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire : 80€ TTC

Certificateur : Confédération de l'enseignement privé non lucratif (CEPNL)

Pas de frais de jury.

Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours



Accompagnateur VAE

Gabriel Maffre, doctorant en sciences de l'éducation et de la formation et formateur-consultant, formé à l'accompagnement VAE (*mai 2026*)

Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO seront également possibles (*le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi et enregistré sur EDOF*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

L'obtention du CQP Coordinateur de vie scolaire permet d'exercer des fonctions de coordination de vie scolaire, d'encadrement d'équipe éducative, de suivi éducatif des élèves et de liaison avec les familles au sein d'établissements d'enseignement privé. Selon son projet et son contexte d'exercice, le titulaire du CQP peut évoluer vers des responsabilités accrues de coordination, d'organisation du service de vie scolaire ou de participation au pilotage éducatif de l'établissement.

Les données publiées indiquent un taux d'insertion sur le marché à 6 mois de 100% pour la promotion 2021 et de 98% pour la promotion 2020. Le taux d'insertion sur le marché à 2 ans est de 57% pour 2021 et de 50% pour 2020. Le taux d'accès à l'emploi est estimé à 22,4% pour le deuxième trimestre 2024.

